



COMMUNE DE VALENCE-EN BRIE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 FEVRIER 2013 A 20h00

L'an deux mille treize le vingt-cinq février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Jean-François PIERUCCI, Maire.

Etaient présents :
Mme Timmy CHEDRI, M. Bastoi AMANI, M. Philippe ROUSSEAU, M. Christophe ROUSSEAU,
M. Tony BERLAND, M. José VIEIRA, Mme Elodie GARCIA et Mme Florence GENIN

Etaient absents représentés :
M. Daniel JACQUET donne pouvoir à Mme Timmy CHEDRI

Etaient absents excusés :
Mme Liliane FAURE, Mme Annie DUBREUIL, M. Laurent ARDENOIS

M. Bastoi AMANI est nommé secrétaire de séance.

1/- Approbation des deux derniers comptes rendus

Compte- rendu du conseil municipal du 15 novembre 2012, approuvé à la majorité.
Compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2012, approuvé à la majorité.

2/- Adhésion de la commune de Cesson au SIESM 77.

Par délibération n° 2012-61 du 26 novembre 2012, le SIESM 77 a entériné l'adhésion de la commune de CESSON. Nous devons délibérer pour approuver ou non cette adhésion.

Cette délibération est acceptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

3/- Nomination d'un délégué titulaire au Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I).

Du fait de la démission de Mme Agnès BESNAULT du R.P.I, il manque un délégué titulaire à ce syndicat. Nous devons donc pourvoir à son remplacement.
Un seul candidat, M. José VIERA.

Celui-ci est élu avec 9 voix.

4/- Modification régie recettes location.

Pour la régie recettes, il ne s'agit pas d'ajouter (les locations de la salle des fêtes), mais de la supprimer.

En effet, actuellement, nous avons une régie recette location. Cette régie permet de recevoir les règlements des locations de la salle des fêtes, du foyer et des droits de places.
Si nous voulons pouvoir accepter les acomptes, les dons, les photocopies, les fax et les scanners, ou les activités de spectacles, etc. Il ne faut pas limiter la régie aux locations. Il faut simplement la nommer « Régie de recettes » Pour ne pas avoir trop de fonds, le montant maximal de la régie sera de 1000€.



Cette délibération est acceptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

/- Modification régie d'avances.

En ce qui concerne cette régie, il faut prévoir un maximum de liquidité soit 500€ (cinq cents euros).

Cette délibération est acceptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

/- Contrat rural

Le contrat rural a été voté en 2007, et comprenait, l'aménagement de la place, le réaménagement de la mairie et l'église qui à elle seule utilisait la totalité du montant du contrat.

En 2010, l'église qui peut avoir des subventions indépendantes du contrat rural a été retirée au profit d'une salle d'archive.

La région étudiant actuellement notre dossier nous demande une délibération concernant ce contrat rural et son plan de financement.

Après avoir entendu le Maire indiquer le montant des coûts prévus et les modes de financements à avoir une partie en subventions et le solde soit en fonds propres soit en emprunt, ce qui est possible au vue de la durée de vie de ces investissements

Cette délibération est acceptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Informations sur la réforme des rythmes à l'école primaire

Sur ce sujet, le Maire donne la parole à M. Bastoi Amani Maire-Adjoint en charge des affaires scolaires et qui connaît très bien ce dossier.

Une réforme pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves

Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde

Un nombre de jours d'école qui est le plus faible d'Europe et qui est largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE

Un volume horaire annuel d'enseignement très important et concentré sur 36 semaines

Or cette extrême concentration du temps d'enseignement est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires poursuit donc avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et du repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, un allègement de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ils permettront également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

Les principes fixés par le cadre réglementaire National

L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin

Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines

Les journées d'enseignement ne peuvent dépasser 5h30, les demi-journées ne peuvent dépasser 3h30 et les pauses méridiennes font au moins 1h30.

C. Une organisation du temps scolaire concertée au niveau des territoires

- Le conseil d'école ou la mairie peuvent faire un projet d'organisation du temps scolaire. L'IEN formule un avis et transmet au DASEN (directeur Académique des services de l'Education Nationale).
- Le DASEN arrête l'organisation de chaque école pour une durée de trois ans maximum.
- Le maire ou le président de l'EPCI devra tout d'abord saisir le département, compétent en matière d'organisation et de financement du transport scolaire, **au plus tard le 9 mars 2013**, sur son projet de report de l'application de la réforme. Le maire ou le président de l'EPCI aura **jusqu'au 31 mars 2013** pour informer le DASEN, par courrier recommandé de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Les avantages pour la mise en place de cette réforme pour notre commune dès septembre 2013 :

- Possibilité de mettre en place deux services de cantines pour les enfants qui auront plus de temps pour manger d'autant plus qu'au niveau du regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) nous avons déjà voté pour employer une quatrième personne.
- Nous avons plus de temps pour mettre en place cette réforme en nous concentrant essentiellement sur les horaires des transports scolaires (*en s'inspirant des horaires de 2007 car dans notre commune les enfants avaient classe le mercredi matin*), puis un ajustement en 2014.
- Sur le Canton, deux Maires sont partant pour la rentrée de septembre 2013, Féricy et Valence en Brie.

Après avoir entendu les avis défavorables ou favorables des élus sur ce sujet, le résultat du vote concernant l'application de la réforme des rythmes à l'école primaire en septembre 2013 est : 8 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

Informations.

Monsieur le Maire informe que l'acheteur potentiel de l'hôtel à retrouver des fonds et nous propose de conclure la vente. Le Maire lui a répondu que le mur ayant été reconstruit le prix était réévalué au tarif convenu plus les coûts de l'appel d'offre et des travaux. Tout ceci fait que le prix est porté à 250 000€ (deux cents cinquante mille euros). Les conseillers ont approuvé cette proposition.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une solidarité et d'entraide entre les communes voisines, un employé a salé la route d'Echouboulains car leur saleuse est défectueuse. Monsieur le Maire Précise que le sel a été fourni par La commune d'Echouboulains.

A la demande de la préfecture Monsieur le Maire a eu un rendez-vous à la préfecture au sujet de l'association « CSCV ». Lors de cette réunion, un tour d'horizon sur la situation de Valence en Brie a été effectué avec le représentant de la préfète.

Suivi de travaux Véolia qui réalise actuellement 41 branchements plomb. Les trous sont rebouchés avec de la grave, tassés et seront recouverts avec de l'enrobé.

Réunion avec l'Amicale des maires sur les nouvelles obligations concernant les travaux à proximité des réseaux. Les maîtres d'ouvrages devront obligatoirement consulter ce nouveau fichier des réseaux. Celui-ci est ouvert sur internet 24h/24h et donne les indications des réseaux de part et d'autre des travaux sur une distance allant de 50 cm à 1m.

Plusieurs réunions sur les rythmes scolaires avec l'Inspectrice d'Académie, l'Amicale des Maires, la Communauté de Commune et par téléphone avec la directrice de l'école de Valence en Brie.

Réunions à la Communauté de Commune sur : - les études concernant l'évolution possible du tourisme sur nos communes,
- les études du FISAC (Fonds d'Intervention Services, Artisanat, Commerces) sur l'état des commerces sur nos communes et les possibles évolutions.

Micro-crèche d'Echouboulains qui prend forme.

Au SIESM77 sur l'éclairage public. Quels travaux, pour quelles économies d'énergies, quelles économies de coûts, quelles améliorations sur la sécurité de circulation des véhicules et des piétons.

Avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour envisager plusieurs aménagements de nos rues pour la sécurité des usagers, notamment sur la rue Henri Pelle et la RD 605.

Avec le Centre de Gestion 77 concernant la gestion des carrières de nos employés.

Questions Diverses (Tour de table).

-- Mme Elodie GARCIA souligne le manque d'information aux habitants de la part de la société qui réalise les travaux des 41 branchements de plomb. Mme Elodie GARCIA informe aussi qu'il y a des panneaux de signalisation à changer dans Valence en Brie et plus particulièrement dans la rue Emile Parquet. Monsieur le Maire a répondu que le changement des panneaux est prévu.

- Mme Timmy CHEDRI, informe

- La nouvelle réglementation oblige pour toutes les constructions à compter du 1er janvier 2013 à fournir une attestation de conformité de la réglementation thermique (ART 2012). Il en est de même pour les déclarations préalables concernant les toitures, les ouvertures (fenêtres, porte fenêtres, etc...) et les ravalements. Les attestations de fin de chantiers devront comporter les attestations de conformité validée par un organisme compétent (bureau d'étude, maître d'œuvre, etc...). Une autre réunion est prévue en juin à la DDT, nous allons demander s'il est possible que la commune soit habilitée à fournir ces attestations, ce qui éviterait aux particuliers des frais supplémentaires.

2- concernant la maison Brisach, suite à des travaux effectués sans aucune déclaration et après renseignement pris auprès de la DDT, nous avons la possibilité de sanctionner par des PV d'infraction. Nous envisageons d'entamer une procédure si le propriétaire ne fait pas le nécessaire. Il est rappelé que la maison avait fait l'objet d'une déclaration préalable de division et que celle-ci avait été divisée en 5 parties (4 bâties et 1 à bâtir). Le promoteur a divisé de nouveau cette maison en 8 parties bâties et fait des travaux sans autorisation.

Monsieur VIEIRA a souligné que la même procédure sera appliquée pour la maison ABRAHAM (en face de l'ancienne école) pour les raisons évoquées plus haut avec la maison BRISAC.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

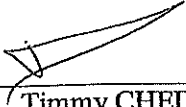



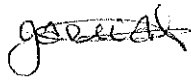
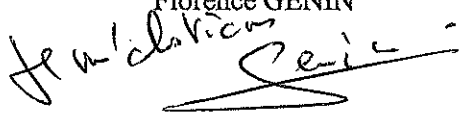
Le Maire

Le Secrétaire



L.F. PIERUCCI

B. AMANI

Jean-François PIERUCCI 	Liliane FAURE
Timmy CHEDRI	Bastoi AMANI 
	Annie DUBREUIL
	Christophe ROUSSEAU
Philippe ROUSSEAU	Laurent ARDENNOIS
José VIEIRA 	Tony BERLAND
Elodie GARCIA 	Florence GENIN 
Daniel JACQUET	